

MAIRIE DE SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres élus :		11	SEANCE DU VINGT-TROIS FEVRIER DEUX MIL VINGT-QUATRE
Présents :	10		L'an deux mil vingt-quatre, le 23 février à 18 heures
Représentés :	0		Le Conseil Municipal de SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND, s'est réuni en session ordinaire, à la
Votants :	10		Mairie sous la Présidence de Gérard MOULINIER, Maire.
Absents :	1		
Pour :	10		Etaient présents : Mr MOULINIER Gérard, Mr DUBET
Contre :	0		Jean Pierre, Mr MICOINE Claude, Mme TERRIEN
Abstention :	0		Dominique, Mme CADOT Martine, Mr GRELAUD Jean
Date de la convocation :	13/02/2024		Frédéric, Mr LOUIS Fabrice, Mr BOURDONCLE Denis,
			Mr DOLE Franck et Mme VIALE Anne Marie.
N° 7 - 2024			Absente excusée : Mme DAUNIS Sandrine
			Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre DUBET
			assisté de la secrétaire de Mairie

Objet : Zones d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a sollicité l'ALEC afin d'obtenir l'ensemble des cartographies par filière et celle des enjeux environnementaux concernant la commune afin d'identifier les zones d'accélération possibles.

Considérant les spécificités de la commune :

- Commune forestière : la forêt représente 55.5 % de sa superficie
- Cultures : 19.9 %
- Zones agricoles hétérogènes : 9.4 %
- Zones urbanisées : 8.8 %
- Prairies : 6.4 %

Considérant la configuration qui ne se prête pas à autre chose qu'accueillir du photovoltaïque sur toitures et ombrières ;

Ainsi, il convient d'exclure la méthanisation et l'éolien du territoire de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'exclure la méthanisation et l'éolien du territoire de la Commune
D'AUTORISER le photovoltaïque sur toitures et ombrières

Maire,

Gérard MOULINIER